Conditions générales de vente

Prestations de formation – Datasense Group – version du 19/10/2026

GÉNÉRALITÉS

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

INSCRIPTION

Pour inscrire un de ses collaborateurs à une formation, le Client adresse à DATASENSE GROUP un bulletin d'inscription dûment rempli. Ce bulletin précise le nom du ou des collaborateurs à inscrire, l'intitulé, la date, le prix des formations et l'adresse de facturation, tels que précisés dans le calendrier DATASENSE GROUP ou arrêtés d'un commun accord entre DATASENSE GROUP et le Client en cas de formation intra-entreprise. DATASENSE GROUP notifie au Client l'acceptation de la demande d'inscription en précisant la date, l'heure et le lieu de convocation des participants. L'inscription à une formation implique que le participant ait le niveau de connaissance requis pour suivre la formation indiquée dans l'offre DATASENSE GROUP.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute commande de formation interentreprises suppose que le Client accepte le contenu de formation présenté dans le catalogue en vigueur. Toute commande de formation intra-entreprise implique que le Client accepte le contenu de la formation décrit dans la proposition de formation (pédagogique et financière) dont le Client possède un exemplaire. DATASENSE GROUP fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à DATASENSE GROUP un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une facture et une attestation de présence sont adressées au Client après chaque formation.

PRESTATIONS DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention formelle particulière, DATASENSE GROUP n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation. En cas de demande de la part du Client, ces prestations sont facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE FACTURATION

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au Client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont il dépend, avant le début de la formation. Le Client doit nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de prise en charge partielle par son OPCO, la différence de coût lui est directement facturée. Toute facture non réglée à l'échéance par l'organisme de gestion des fonds de formation du Client, quelle qu'en soit la cause, devient exigible auprès du Client lui-même. Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire selon les instructions de paiement figurant sur la facture. Les factures sont payables à réception, net et sans escompte, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraîne de plein droit :

- l'application de l'indemnité forfaitaire légale fixée à 40 euros, non soumise à TVA ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

DATASENSE GROUP se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le Client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

CONVOCATION ET EMPLOI DU TEMPS

DATASENSE GROUP ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation. Les stages se déroulent de 9h00 à 17h30.

Les horaires sont susceptibles de modification en accord avec le formateur. DATASENSE GROUP décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ d'un participant pendant les heures de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont ouvertes à tous. Si un participant est en situation de handicap, le Client ou le participant contacte notre référent handicap, Hichem Kaighani (hichem.kaighani@datasense-group.com), avant l'inscription. Nous étudions ensemble les adaptations possibles (rythme, supports, matériel, modalité à distance) et, si besoin, nous orientons le participant vers l'Agefiph ou Cap emploi.

CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT OU D'UN CLIENT

Toute annulation ou tout report d'inscription, pour quelque raison que ce soit, doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit. Nous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. En cas d'annulation ou de demande de report trop tardive (moins de 3 semaines avant le début de la formation), DATASENSE GROUP se réserve le droit de facturer au Client, à titre d'indemnité forfaitaire :

- 50 % du prix du stage pour une annulation ou un report intervenant entre 2 et 3 semaines avant le début de la formation ;
- 100 % du prix du stage pour une annulation ou un report intervenant moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'acquittement de ce dédit de formation ne pourra en aucun cas être imputé sur le montant correspondant de la participation au développement de la formation professionnelle.

ANNULATION D'UNE FORMATION

En cas de force majeure, DATASENSE GROUP se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation avec un préavis d'une semaine. Dans ce cas, le Client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription. DATASENSE GROUP ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation du stage ou à son report à une date ultérieure.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de DATASENSE GROUP au titre de la commande de formation ou du fait des prestations ne pourra être engagée qu'en réparation des dommages directs causés par un manquement de DATASENSE GROUP à ses obligations contractuelles, à l'exclusion de tous dommages indirects, des pertes de productivité, d'image, d'investissement(s), de fichiers et données ou de non-réalisation de gains et/ou d'économies escomptés. Le montant des sommes que DATASENSE GROUP pourrait verser au titre de sa responsabilité, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, est limité, globalement, toutes causes, tous sinistres et tous dommages confondus, au montant hors taxes des honoraires de DATASENSE GROUP spécifié dans la commande de formation.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux articles L.122-4 et L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, à l'exception des copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et des analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source. Il appartient au Client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

DATASENSE GROUP concède uniquement au participant de la formation, après complet paiement par le Client du prix des prestations de formation et des livrables associés (notamment le support de formation), de façon non exclusive et non transférable, un

simple droit d'utilisation des prestations de formation et livrables associés pour le seul besoin interne et personnel dudit participant, pour leur durée de protection par le droit d'auteur et sur l'ensemble du territoire français, à l'exclusion des droits de commercialisation ou d'exploitation à titre onéreux ou gracieux, notamment pour le compte de tiers. Nos prix et conditions financières ont été élaborés sur l'étendue des droits concédés dans les conditions décrites ci-dessus. Un aménagement des droits concédés peut être prévu avec l'accord préalable de DATASENSE GROUP : pour ce faire, merci de contacter nos équipes à service.commercial@datasense-group.com.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Il est convenu que (i) DATASENSE GROUP pourra indiquer à des tiers qu'il fournit des prestations au Client et (ii) DATASENSE GROUP peut utiliser le nom du Client à titre de référence commerciale.

TAXES

Les paiements dus à DATASENSE GROUP s'entendent sur une base hors taxes. Le Client est responsable du paiement des impôts et taxes applicables, notamment mais non exclusivement des impôts liquidés sur la vente, concession, licence, valeur ajoutée, consommation, des retenues à la source, ainsi que de tout autre impôt de nature similaire, y compris ceux rendus exigibles par le fait de cette commande de formation, dans le cadre de transactions réalisées entre DATASENSE GROUP, ses affiliés et, de façon non limitative, toute partie tierce.

Si les travaux à effectuer pour le Client requièrent que les employés réalisent des services à l'extérieur de la localité, ville, région, province, État ou pays dans lesquels ils sont basés, le Client rembourse DATASENSE GROUP des coûts fiscaux additionnels nés de ce fait, en application de la commande de formation. Hormis lorsque cela est expressément prévu, chaque partie est responsable, notamment mais pas exclusivement, de ses propres impôts sur le revenu, prélèvements sur les salaires, rémunérations et droits d'enregistrement. Les parties coopèrent et exécutent la commande de formation de bonne foi, afin de minimiser les impôts, taxes, droits et prélèvements qui en découlent, dans les limites légales et de façon raisonnable. Le Client rembourse DATASENSE GROUP pour tout manquement ou toute faute liés aux impôts, droits et prélèvements qui sont de sa responsabilité. Dans les délais impartis et de bonne foi, chaque partie fournit à l'autre tout accord de prélèvement, de paiement, certificat d'exemption, certificat de retenue à la source et toute information ou document que l'autre partie pourrait raisonnablement attendre, ayant un impact sur les impôts, taxes, droits, prélèvements de toutes natures et/ou redevances en rapport avec la commande de formation.

RÉCLAMATIONS

Une remarque, une réclamation ? Le Client ou le participant peut l'adresser à tout moment par e-mail à contact@datasense-group.com. Nous vous répondons sous 48 heures ouvrées.

CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de commerce de Paris.